ART. 33 N° 1237

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1237

présenté par le Gouvernement

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	5 891 946
Gendarmerie nationale	0	6 998 158
Sécurité et éducation routières	290 254	0
Sécurité civile	0	1 637 244
TOTAUX	290 254	14 527 348
SOLDE	-14 237 094	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

ART. 33 N° **1237**

1) Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Sécurités » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce changement se décompose ainsi :

- une minoration de 500 000 € en autorisations d'engagement et de 500 000 € en crédits de paiement du programme « Police nationale » ;
- une majoration de 500 000 € enautorisations d'engagement et de 500 000 € en créditsde paiement du programme « Sécurité et éducation routières » ;
- 2) Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, le présent amendement procède à une minoration de 14 237 094 € des autorisations d'engagement et de 14 237 094 € descrédits de paiement de la mission « Sécurités ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :
- minoration de 5 391 946 € des autorisations d'engagement et de 5 391 946 € des crédits de paiement du programme « Police nationale » ;
- minoration de 6 998 158 € des autorisations d'engagement et de 6 998 158 € des crédits de paiement du programme « Gendarmerie nationale » ;
- minoration de 209 746 € des autorisations d'engagement etde 209 746 € des crédits de paiement du programme « Sécurité et éducation routières » ;
- minoration de 1 637 244 € des autorisations d'engagement et de 1 637 244 € des crédits de paiement du programme « Sécurité civile ».